

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 10 avril 2025

-----  
**PROCES VERBAL**  
-----

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril , Le Conseil Municipal de la commune de Vassieux en Vercors dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie

Sous la Présidence de Monsieur Thomas OTTENHEIMER Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :

Nombre de Conseillers en exercice : 8 Présents : 7 Votants : 7

Conseillers municipaux Présents : **Anthony AUDRAPT- Dominique GUILLET- Nelly GUILLET - MAGNIN Rachel - Thomas OTTENHEIMER- Denis PELLISSIER- Christophe TORREGROSSA**

Excusés : **Nicolas MORFIN -**

Secrétaire de séance : Denis PELLISSIER

Secrétaire de Mairie : Carole AFTALION

### Ordre du jour :

1. Désignation Secrétaire de séance
2. Approbation PV et compte rendu conseils des mois de février et mars 2025
3. Finances
  - Présentation et validation des Comptes financiers Uniques 2024
  - Affectations de résultat des budgets principal, eau et assainissement
  - Taux de des contributions directs
  - Subventions associations
  - Présentation et validation des budgets 2025
  - Mise à jour des régies communales
4. Recrutement saisonnier pour surcroît d'activité
5. Moulin de la Mûre : mise à jour plan de financement
6. Informations sur dossiers en cours et comptes rendus réunions
7. Questions diverses

Thomas Ottenheimer ouvre la séance, et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance du conseil municipal peut se tenir.

1. **Désignation Secrétaire de séance** : Denis Pellissier
2. **Approbation PV et compte rendu conseils des mois de Février et Mars 2025**

***Soumis au vote, les procès-verbaux des conseils de Février et Mars 2025 sont approuvés à l'unanimité des présents.***

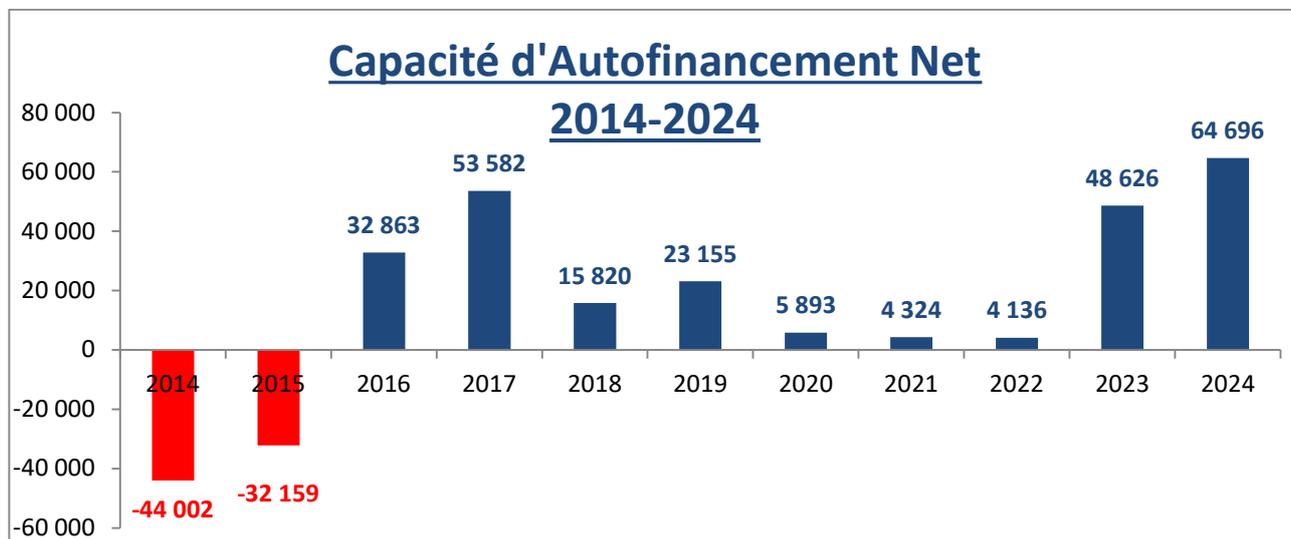
### 3. Finances

Thomas Ottenheimer rappelle que la présentation des comptes 2024 a été effectuée lors du conseil municipal du 30 Janvier 2025 et que le débat d'orientations budgétaires s'est tenu lors du conseil municipal du 17 Mars (se référer aux comptes rendus de ces deux conseils disponibles auprès de la mairie)

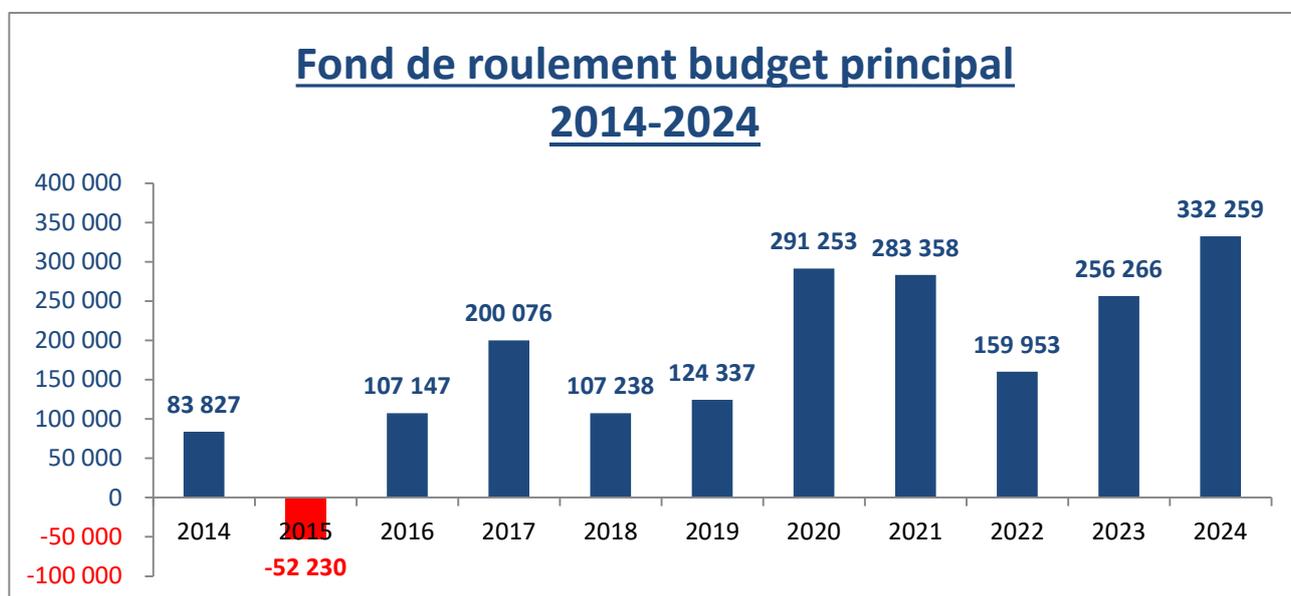
- Présentation et validation des Comptes financiers Uniques 2024 – Budgets principal, eau et assainissement

Thomas Ottenheimer rappelle les 3 principaux indicateurs financiers à fin 2024 du budget principal :

La Capacité d'Autofinancement Net (CAF Net) à fin 2024 a atteint un niveau particulièrement élevé, largement supérieur au budget et à la moyenne des années précédentes. Pour mémoire, la CAF détermine le montant que la commune peut dédier à l'investissement après avoir payé toutes ses charges de fonctionnement et rembourser ses emprunts.

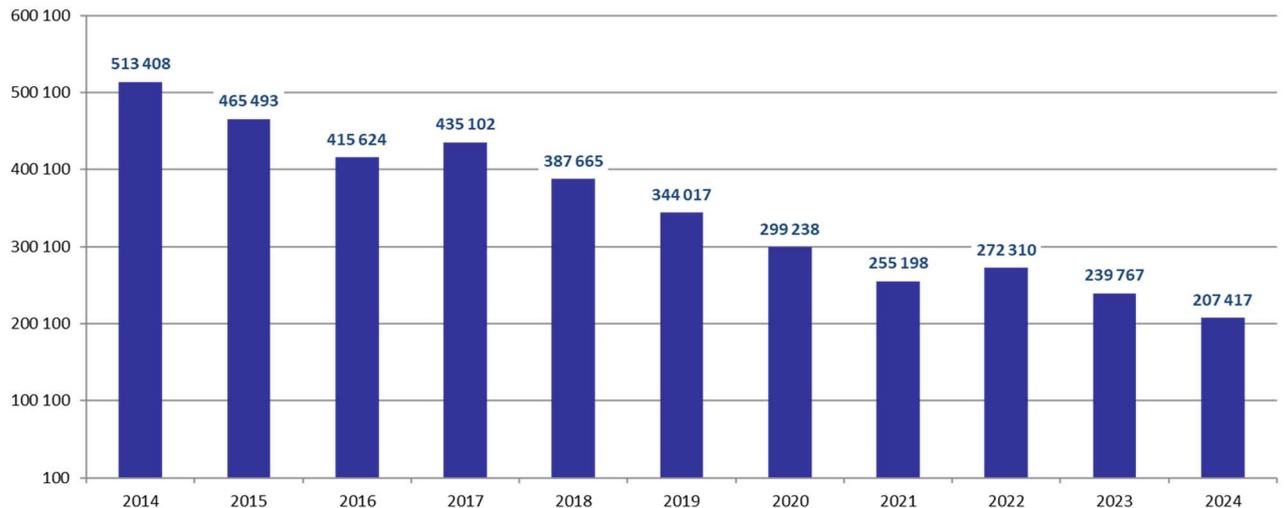


- Le Fonds de roulement est largement supérieur au budget et à un niveau record. Pour mémoire, le fond de roulement correspond aux « réserves » financières de la commune à la fin de l'exercice.



- La dette communale poursuit sa diminution. Pour le budget principal, elle s'élève à 207 000 Euros, en baisse de près de 60% depuis 2014

## Evolution de la dette communale Budget Principal (en KE)



Toutefois, ces excellents résultats doivent être analysés avec prudence :

- La CAF Net bénéficie du versement de dotations exceptionnelles pour lesquelles nous n'avons aucune garantie sur leur pérennité. Compte tenu de l'absence de secrétaire de mairie, des recettes et dépenses de 2024 n'ont pas été enregistrées sur l'exercice et ne le seront qu'en 2025 ce qui nuit à la lisibilité des comptes.
- Le Fond de Roulement n'intègre pas la totalité des dépenses et des recettes liés aux travaux de traversée de village. Il est donc nettement surévalué et l'estimation budgétaire est certainement plus proche de la réalité.

Concernant le budget Eau, il convient de retenir

- La capacité d'autofinancement est à peine excédentaire ce qui signifie que le budget eau ne génère pas d'excédents pour financer de futurs investissements.
- Le Fond de roulement est déficitaire de 16 000 Euros. Après réintégration de la TVA à percevoir, le fonds de roulement réel est à 0. Cela signifie que le fonds de roulement excédentaire de ce budget a été intégralement consommé par les travaux menés sur le réseau d'eau ces dernières années.
- Les travaux de reprise des réseaux menés en amont des travaux de réaménagement ont été financés sans recours à l'emprunt.
- La dette est ramenée à 13 000 Euros à fin 2024 (vs 62 500 en 2014).

Concernant le budget assainissement, il convient de retenir :

- La capacité d'autofinancement est à peine excédentaire ce qui signifie que le budget assainissement ne génère pas d'excédents pour financer de futurs investissements
- Le Fond de roulement est légèrement excédentaire (+ 7 000 Euros)
- La dette est pratiquement ramenée à 0 à fin 2024 (3 300 Euros en 2024 vs 58 600 Euros en 2014)

Après avoir rappelé que la loi oblige le Maire à rendre compte annuellement à l'ensemble du Conseil Municipal des opérations budgétaires qu'il a exécutées, Thomas Ottenheimer s'absente (conformément à la loi, le Maire ne participe pas aux votes des comptes dont il a la responsabilité) et laisse le soin à Denis Pellissier, 1er adjoint, de soumettre les comptes financiers uniques au vote. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2024 pour le budget principal et les budgets annexes Eau et Assainissement**

➤ Affectations de résultat des budgets principal, eau et assainissement

L'affectation de résultat est une opération comptable visant à équilibrer pour chaque budget les budgets d'investissement déficitaires par affectation de l'excédent du budget de fonctionnement. Fin 2024, seul le budget eau présente un déficit d'investissement. Il est donc proposé d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement de ce budget au budget d'investissement. **Soumise au vote, cette proposition est approuvée à l'unanimité**

➤ Taux des contributions directs

Concernant la fiscalité locale, Thomas Ottenheimer rappelle les échanges du débat d'orientation budgétaire à savoir :

- Les taux de la commune n'ont pas été revalorisés depuis 2015
- Le taux de la taxe sur le foncier bâti appliqué à Vassieux (24,10%) est le taux le plus bas des 5 communes du Vercors Drômois
- La commune n'a pas profité de la suppression de la taxe foncière et de la baisse du taux appliqué par la communauté de communes pour augmenter ses propres taux
- Le redressement des comptes de la commune depuis 10 ans est principalement dû aux efforts des élus et des techniciens
- La charge de travail des élus et techniciens doit être soulagée au risque de ne pas pouvoir porter les projets futurs de commune notamment dans la perspective du prochain mandat
- Il est indispensable de moins dépendre de recettes aléatoires et d'anticiper des probables prochaines restrictions budgétaires de l'Etat.

En conséquence, il est proposé de porter le taux de la taxe foncière sur le bâti à 26,5% et le taux de la taxe d'habitation sur les logements secondaire à 13,06%. Il est par contre proposé de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur le foncier non bâti celui-ci s'établissant déjà à 48,51%. **Soumise au vote, cette proposition est approuvée à l'unanimité**

Thomas Ottenheimer précise que même avec cette augmentation, le taux de la taxe sur le foncier bâti reste le plus bas des 5 communes du Vercors Drômois.

➤ Subventions associations

Après réunion d'une commission dédiée, les subventions aux associations suivantes sont proposées :

	Subventions proposées
Tête en Terre pour le Grand Bazar	600 €
Vercors Rugby	50 €
Vertapop pour Vercoliesse	150 €
Vertapop pour Navette Jeune	250 €
Vertapop pour activités cirque	120 €
Euro de l'école	2 200 €
Vazy'Viens	700 €
Vercors Ski de Fond	300 €
Vents du Vercors pour le cinéma	350 €
En avant les jeunes Vassivains	250 €
Radio Royans	50 €
Base Nature	200 €
ACCA pour le Feu d'artifice	1 000 €

***Soumises au vote, ces propositions de subventions sont approuvées à l'unanimité à l'exception de la subvention pour l'association Base Nature pour laquelle 2 élus s'abstiennent.***

➤ **Présentation et validation des budgets 2025**

Suite au débat d'orientation budgétaire, le budget proposé a été construit sur une base prudente dans l'attente de précisions sur les « recettes incertaines » en renouvelant le budget 2024 sur les principales dépenses/recettes de fonctionnement, en intégrant la hausse des taxes et en intégrant une hausse importante des dépenses de personnel (liées aux incertitudes sur le poste de secrétariat de mairie). Concernant le budget d'investissement, il intègre la fin des travaux de la première traversée de village et les travaux de la seconde tranche.

Il ressort de ce budget une capacité d'autofinancement projeté autour de 20 000 Euros et un fond de roulement de 28 600 Euros. Cela signifie que la quasi-totalité du fonds de roulement est utilisé pour le financement des travaux sans recours à l'emprunt. Il est toutefois rappelé que la commune assure le financement de la TVA sur les travaux pendant 2 ans. Après réintégration des remboursements de TVA à percevoir en Mars 2026 et Mars 2027, le fond de roulement retraité reste très largement excédentaire à plus de 300 000 Euros. Il est enfin précisé que ce budget n'intègre ni la recette éventuelle du procès Enedis ni la dépense liée à la participation de la commune à l'opération de réhabilitation de la friche des baraquements.

Concernant les budgets eau & assainissement, pour la partie fonctionnement, il n'y a ni dépenses ni recettes supplémentaires prévues. Il est donc proposé de renouveler les budgets des années précédentes en précisant que la gestion actuelle de ces budgets ne génère pas d'excédents pour financer de futurs investissements. Pour la partie investissement, le budget proposé intègre les dépenses & recettes des travaux de reprise des réseaux. Il ressort de ces budgets un fond de roulement projeté négatif sur l'eau et stable et légèrement positif pour le budget assainissement.

***Soumis aux votes le budget principal et les budgets eau & assainissement sont approuvés à l'unanimité.***

➤ **Mise à jour des régies communales**

En l'absence d'Audrey Charrasson, une mise à jour du fonctionnement des régies communales (pour les recettes liées aux campings cars et aux photocopies) est nécessaire et nécessite une délibération du conseil municipal. ***Soumis au vote, cette proposition est donc validée à l'unanimité***

Carole Aftalion, remplaçante d'Audrey Charrasson, se rapprochera des services de la trésorerie pour cette mise à jour.

**4. Recrutement saisonnier**

Comme les deux années précédentes, il est proposé aux élus de renforcer temporairement le service technique sur la période printanière pour l'équivalent d'un mois à plein temps sur la période Mai-Juillet. ***Soumise au vote, cette proposition est validée à l'unanimité***

**5. Moulin de la Mûre : mise à jour plan de financement**

Dans le cadre de la recherche des financements sur le projet des Moulins, une mise à jour du plan de financement du budget du Moulins est demandée par les financeurs. Elle nécessite une délibération du conseil municipal. ***Soumis au vote, le plan de financement mis à jour est approuvé à l'unanimité.***

**6. Informations sur dossiers en cours et comptes rendus réunions**

➤ **Projet de création de logements sociaux par Drôme Aménagement Habitat (DAH) :**

DAH a présenté son projet de création de 8 logements sociaux de type T2/T3 sur une partie de la parcelle des anciens baraquements (environ la moitié de la parcelle le long de la rue des Maquis). Le permis de construire devrait être déposé dans les prochaines semaines. Il n'y a pas de projets de constructions complémentaires sur la deuxième partie de la parcelle ; des discussions sont à programmer avec DAH pour échanger sur le devenir de cette deuxième partie.

➤ Création du nouveau site internet

Carole Aftalion a repris en charge le projet de création du nouveau site internet, notre site actuel étant obsolète et impossible à mettre à jour. Elle propose de mettre en place un groupe de travail pour caler les axes et les objectifs. Rachel Magnin et Thomas Ottenheimer se proposent de travailler avec elle sur ce dossier.

➤ Compost :

Rachel Magnin, référente du dossier évoque les difficultés rencontrées sur la gestion du composte communal. Suite au gel de l'hiver, il est nécessaire de déplacer les composteurs sur un lieu plus ensoleillé. Elle se propose de coordonner l'opération avec la communauté de communes et le service technique.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00**

Le secrétaire de séance,  
Denis PELLISSIER

Le Maire  
Thomas OTTENHEIMER